



D E F E N S E
Aircrew trainees

**Exchange of Notes between CANADA
and DENMARK**

Signed at Copenhagen April 17, 1957

In force April 17, 1957

D É F E N S E
Equipages aériens

**Échange de Notes entre le CANADA
et le DANEMARK**

Signées à Copenhague le 17 avril 1957

En vigueur le 17 avril 1957


43 208 420

b 1636297

43 278 973

b 3608332

CANADA



**EXCHANGE OF NOTES BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA AND THE
GOVERNMENT OF DENMARK PROVIDING FOR A CONTINUATION FOR A
PERIOD OF THREE YEARS OF CANADA'S NATO AIR TRAINING
PROGRAMME WITH RESPECT TO AIRCREW TRAINEES**

I

*The Canadian Ambassador to Denmark to the
Prime and Foreign Minister of Denmark*

Trondhjems Plads 4,
Copenhagen, Denmark,
APRIL 17, 1957.

EXCELLENCY:

The Government of Canada has given careful consideration to the difficulties experienced by your Government in making the transition from training of your aircrew students in Canada under the NATO training plan to a suitable national training scheme, and had decided in the circumstances to continue the provision of a limited amount of Canadian training for a reasonable time. It is the understanding of the Government of Canada that your Government is prepared to make a token payment of \$5,000.00 per student pilot entrant and \$2,000.00 per student navigator entrant while this arrangement is in force, and that at some mutually convenient time during the third year of this agreement, discussions will again take place on a bilateral basis on the need or otherwise of extending it for a further period.

In accordance with the recommendations made by the Supreme Allied Commander Europe and discussed between the Chairman, Canadian Chiefs of Staff Committee and our Chief of Staff at the meeting of the NATO Military Committee in Washington in October 1956, the Canadian Government will make available annually training accommodation for 55 student pilots of the Royal Danish Air Force to be trained by the Royal Canadian Air Force in Canada beginning with the quota year 1957-58.

This arrangement will be treated as a continuation of the Danish quotas of the NATO training plan after the termination of the present NATO intakes on 30 June 1957. The number of pupils agreed upon will be phased into the Canadian training system in approximately equal contingents throughout each training year, from 1 July to 30 June. The exact reporting dates and size of each draft are to be the subject of agreement arrived at between the Danish Air Attaché in Ottawa and the Director of Air Training RCAF.

The terms and conditions of training will be a continuation of those existing under the present NATO training plan subject to such modification as might be mutually agreed from time to time in the light of future conditions. It will, however, be appreciated that in view of the small numbers of trainees entering after 1 July 1957 the Canadian Government will find it necessary to terminate the special language training facilities which have been maintained

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DU DANEMARK PORTANT CONTINUATION POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS DU PROGRAMME CANADIEN D'ENTRAÎNEMENT AÉRIEN POUR L'OTAN EN CE QUI CONCERNE LES ÉQUIPAGES AÉRIENS

I

*L'Ambassadeur du Canada au Danemark au Premier Ministre
et Ministre des Affaires étrangères du Danemark*

Trondhjems Plads 4,
Copenhague, Danemark,
le 17 avril 1957.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

Le Gouvernement canadien a donné son attention aux difficultés qu'éprouve votre Gouvernement à assurer la transition entre la formation de vos équipages aériens au Canada dans le cadre du Plan d'entraînement de l'OTAN et leur formation dans le cadre d'un plan national satisfaisant. Compte tenu des circonstances, le Gouvernement canadien a décidé de continuer à dispenser de l'entraînement au Canada dans de certaines limites et pour un temps raisonnable. Il est entendu que votre Gouvernement est disposé à effectuer un paiement symbolique de cinq mille dollars par élève-pilote entrant et de deux mille dollars par élève-navigateur entrant, pour la durée de cet accord, et que des entretiens bilatéraux auront lieu de nouveau la troisième année de l'accord, au moment qui conviendra aux deux parties, en ce qui concerne la reconduction éventuelle de l'accord pour une nouvelle période de temps.

En conformité des recommandations formulées par le Commandant suprême des Forces alliées en Europe, qui ont fait l'objet de discussions entre le Président du Comité des Chefs d'état-major du Canada et le Chef de votre état-major à la réunion du Comité militaire de l'OTAN tenue à Washington en octobre 1956, le Gouvernement canadien ouvrira chaque année à l'Aviation royale du Danemark les facilités nécessaires pour que 55 élèves-pilotes de celle-ci soient entraînés au Canada par l'aviation royale du Canada à partir de l'année 1957-1958.

Ces dispositions seront considérées comme venant en continuation de la part faite au Danemark dans le Plan d'entraînement aérien de l'OTAN, après le 30 juin 1957, date à laquelle se terminera l'entraînement des élèves actuels envoyés par l'OTAN. Le nombre d'élèves convenu sera réparti dans le système d'entraînement du Canada par contingents à peu près égaux au long de chacune des années d'entraînement, soit du 1^{er} juillet au 30 juin. La date précise de l'entrée et le nombre d'élèves de chaque contingent seront convenus entre l'attaché de l'Air du Danemark à Ottawa et le Directeur de l'Entraînement aérien de l'ARC.

Les conditions applicables à l'entraînement resteront les mêmes que pour le Plan actuel d'entraînement de l'OTAN, sous réserve des modifications qui pourront être convenues ultérieurement compte tenu des circonstances. Toutefois, vu le petit nombre des élèves qui viendront après le 1^{er} juillet 1957, le Gouvernement canadien estime raisonnable et nécessaire de discontinuer les cours de langue spéciaux qui ont été donnés jusqu'ici, à London (Ontario), pour

faillie

as an additional service for NATO students at London, Ontario. As instruction will continue to be given in English both in the air and in the classrooms, it is understood that your Government will arrange to have all students brought to the required level of language proficiency prior to their arrival in Canada.

If the foregoing is acceptable to the Government of Denmark, I propose that this note and your reply to that effect shall constitute an agreement between our Governments, to become effective on the date of your reply.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

H. F. FEAVER,
Ambassador of Canada.

His Excellency H. C. Hansen, Esq.,
Prime and Foreign Minister,
Christiansborg,

Copenhagen,
Denmark.
le 17 avril 1957.

Monsieur le Premier Ministre.

Le Gouvernement canadien a donné son attention aux difficultés qu'éprouve votre Gouvernement à assurer la transition entre la formation de vos équipages aériens au Canada dans le cadre du Plan d'entraînement de l'OTAN et la formation dans le cadre d'un plan national satisfaisant. Compte tenu des circonstances, le Gouvernement canadien a décidé de continuer à dispenser de l'entraînement au Canada dans de certaines limites et pour un temps raisonnable. Il est entendu que votre Gouvernement est disposé à effectuer un paiement symbolique de cinq mille dollars par élève-pilote entrant et de deux mille dollars par élève-navigateur entrant, pour la durée de cet accord, et que des restrictions similaires auront lieu de nouveau la troisième année de l'accord. Au moment qui conviendrait aux deux parties, on se dut conclure la reconnaissance éventuelle de l'accord pour une nouvelle période de temps.

En conformité des recommandations formulées par les Commandants en chef des Forces alliées en Europe qui ont fait l'objet de discussions entre le Président du Comité des Chefs d'état-major du Canada et le Chef des votre état-major à la réunion du Comité militaire de l'OTAN tenue à Washington le 10 octobre 1956 le Gouvernement canadien ouvrira chaque année à l'aviation royale du Danemark les facilités nécessaires pour que 55 élèves-pilotes de votre pays soient entrés au Canada par l'aviation royale du Canada à partir de l'année 1957-1958.

Ces dispositions seront considérées comme venant en continuation de la part du Danemark dans le Plan d'entraînement aérien de l'OTAN après le 30 juin 1957, date à laquelle se terminera l'entraînement des élèves actuels envoyés par l'OTAN. Le nombre d'élèves conviens sera réparti dans le système d'entraînement du Canada par continents à peu près égaux au long de chacune des années d'entraînement, soit du 1er juillet au 30 juin. La date précise de l'entrée et le nombre d'élèves de chaque continent seront convenus entre l'attaché de l'air du Danemark à Ottawa et le Directeur de l'entraînement de l'ARC.

Les conditions applicables à l'entraînement restent les mêmes que pour le Plan actuel d'entraînement de l'OTAN, sous réserve des modifications qui pourraient être convenues ultérieurement compte tenu des circonstances. Toutefois, vu le petit nombre des élèves qui viendront après le 1er juillet 1957, le Gouvernement canadien estime raisonnable et nécessaire de discontinuer les cours de langue spécialisés qui ont été donnés jusqu'à présent à London (Ontario) pour

le bénéfice des élèves de l'OTAN. Comme les instructions continueront à se donner en langue anglaise tant en vol qu'en classe, il est entendu que vos autorités veilleront à ce que chaque élève connaisse suffisamment l'anglais lorsqu'il arrivera au Canada.

Si le Gouvernement danois juge acceptable ce qui précède, je proposerais que la présente note et la réponse que vous donnerez dans ce sens constituent entre nos Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur du Canada,
H. F. FEAVER.

A Son Excellence Monsieur H. C. Hansen
Premier Ministre et
Ministre des Affaires étrangères
Christianborg K.

For the Ministry

NIEL SVENNINGSEN

His Excellency

Monsieur H. F. Feaver

Ambassadeur du Canada

Copenhague

For the Ministry

NIEL SVENNINGSEN

His Excellency

Mr. H. F. Feaver,

Ambassador of Canada,

Copenhagen.

II

*The Ministry of Foreign Affairs of Denmark
to the Canadian Ambassador to Denmark*

UDENRIGSMINISTERIET.

COPENHAGEN, April 17, 1957.

SIR,

I have the honour to acknowledge receipt of your note of April 17, 1957 reading as follows:

(See Note I)

"The Government of Canada . . . your reply".

The Danish Government accept with gratitude the Canadian Government's offer to continue provision of Canadian training for Danish air crew students after termination of the NATO training plan on the terms and conditions outlined above.

Your note and this reply thus constitute an agreement between our Governments, to become effective as of today.

Please accept, Sir, the assurance of my highest consideration.

For the Ministry
NIEL SVENNINGSEN

His Excellency
Mr. H. F. Feaver,
Ambassador of Canada,
Copenhagen.

CANADA

II

*Le Ministère des Affaires étrangères du Danemark
à l'Ambassadeur du Canada au Danemark*

UDENRIGSMINISTERIET

COPENHAGUE, le 17 avril 1957.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note du 17 avril 1957, conçue dans les termes suivants:

(Voir Note I)

"Le Gouvernement canadien . . . votre réponse."

Le Gouvernement danois accepte avec gratitude l'offre du Gouvernement canadien de continuer à former des équipages aériens danois au Canada après la clôture du Programme d'entraînement aérien pour l'OTAN selon les conditions exposées ci-dessus.

Votre Note et la présente réponse constitueront par conséquent un accord entre nos Gouvernements, lequel entrera en vigueur dès ce jour.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

Pour le Ministère,
NIEL SVENNINGSSEN

A Son Excellence
Monsieur H. F. Feaver
Ambassadeur du Canada
Copenhague

*Échange de Notes entre le Canada
et la Grèce*

*Signées à Athènes les 26 juin et
1^{er} juillet 1957*

En vigueur le 1^{er} août 1957

32756 919

1634252

Prix 25 cents

N°-No. 53-2719



Le Ministère des Affaires étrangères
à l'ambassadeur du Canada au Danemark

MINISTERIET

COPENHAGUE, le 17 avril 1957.

1781 71 April, COPENHAGEN

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note du 17 avril 1957 conçue
en les termes suivants:

(Voir Note 1)

"Le Gouvernement canadien, votre réponse" "The Government of Canada of tomorrow" et
Le Gouvernement danois accepte avec gratitude l'offre du Gouvernement
de continuer à former des équipages aériens danois au Canada après
la fin du Programme d'entraînement aérien pour l'OTAN selon les con-
ditions exposées ci-dessus.
Votre Note et la présente réponse constitueront par conséquent un accord
entre nos Gouvernements, lequel entrera en vigueur dès ce jour.
Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute
considération.

Pour le Ministère,
NIEL SVENNINGSEN
Mr. H. F. Weaver,
Ambassadeur du Canada,
Copenhague.

avec Excellence
Monsieur H. F. Weaver
Ambassadeur du Canada
Copenhague